

104 Zone de données codées : Date(s) principale(s) de l'entité

Définition

Cette zone contient la date ou période principale caractérisant l'entité dont le point d'accès se trouve dans les zones 2XX.

Cette zone peut être utilisée dans la description de toute entité conforme au modèle IFLA-LRM.

Occurrence

Obligatoire

Non-répétable

Indicateurs

Indicateur 1 blanc Non défini

Indicateur 2 blanc Non défini

Sous-zone(s)

\$a Date de début ou date unique

Cette sous-zone contient la première date ou la date unique associée à l'entité dont le point d'accès se trouve dans les zones 2XX.

Il peut s'agir :

- de la date de naissance d'une personne ou de la date de début de son activité ;
- de l'année où une collectivité a été fondée, de la date à laquelle s'est tenu un congrès, ou de la date de début d'activité d'une collectivité ;
- de la date la plus ancienne associée à une œuvre ou une expression (par exemple la date de création d'une œuvre, sa première publication ou diffusion, ou la date de la plus ancienne manifestation connue d'une expression).

Le type de date et le niveau de détail utilisés dans cette sous-zone dépendent du type d'entité et des règles de catalogages appliquées.

Obligatoire

Non-répétable

Liste des éléments de données de longueur fixe de la sous-zone \$a

Nom de l'élément de données	Nombre de caractères	Position des caractères
Ère (obligatoire)	1	0
Date	8	1-8
Fiabilité de la date	1	9

\$b Date de fin

Cette sous-zone contient la date de fin de la période associée à l'entité dont le point d'accès se trouve dans les zones 2XX.

Il peut s'agir :

- de la date de mort d'une personne ou de la date de fin de son activité ;
- de l'année où une collectivité est dissoute ou cesse son activité ;
- la date de fin d'une période associée à une œuvre ou une expression.

Le type de date et le niveau de détail utilisés dans cette sous-zone dépendent du type d'entité et des règles de catalogages appliquées.

Pour la liste des éléments de données de longueur fixe de la sous-zone \$b, voir la liste des données de longueur fixe de la sous-zone \$a.

Facultative
Non-répétable

Remarque(s) sur le contenu de la zone

- \$a Date de début ou date unique
Position 0 Identifiant de l'ère
Un code à un caractère indique l'ère historique associée à l'entité.
c = date avant l'année 1 du calendrier grégorien (avant Jésus-Christ)
d = date après l'année 1 du calendrier grégorien (après Jésus-Christ)
- \$a Date de début ou date unique
Positions 1-8 Date
Huit caractères numériques indiquent la date au format ISO 8601 : AAAAMMJJ avec AAAA pour les quatre caractères de l'année, MM pour les deux caractères du mois (avec un 0 au début si nécessaire) et JJ pour les deux caractères du jour (avec un 0 au début si nécessaire).
Quand le jour ou le mois et le jour sont inconnus ou non-utilisés par les règles de catalogage appliquées, ces positions contiennent des blancs.
- \$a Date de début ou date unique
Position 9 Fiabilité de la date
Un code à un caractère indique la fiabilité de la date
= date exacte
? = date incertaine
- \$b Date de fin
Position 0 Identifiant de l'ère
Un code à un caractère indique l'ère historique associée à l'entité.
c = date avant l'année 1 du calendrier grégorien (avant Jésus-Christ)
d = date après l'année 1 du calendrier grégorien (après Jésus-Christ)
- \$b Date de fin
Positions 1-8 Date
Huit caractères numériques indiquent la date au format ISO 8601 : AAAAMMJJ avec AAAA pour les quatre caractères de l'année, MM pour les deux caractères du mois (avec un 0 au début si nécessaire) et JJ pour les deux caractères du jour (avec un 0 au début si nécessaire).
Quand le jour ou le mois et le jour sont inconnus ou non-utilisés par les règles de catalogage appliquées, ces positions contiennent des blancs.
- \$b Date de fin
Position 9 Fiabilité de la date
Un code à un caractère indique la fiabilité de la date
= date exacte
? = date incertaine

Zone(s) connexe(s)

- A122 Zone de données codées : période du contenu de l'œuvre
Cette zone est utilisée pour indiquer la date ou période couverte par le contenu d'une œuvre.
- A340 Note sur la biographie et l'activité
Cette zone contient des informations supplémentaires concernant les dates indiquées dans la zone A104.
- A341 Note sur les activités des imprimeurs-libraires
Cette zone contient des informations supplémentaires concernant les dates indiquées dans la zone

A104.

A640 Lieu(x) et date(s) associé(s) à l'entité
La zone A104 contient la ou les dates choisie(s) par le catalogueur pour figurer dans le point d'accès de l'entité. La zone A640 peut être utilisée pour indiquer d'autres dates ou périodes associées à l'entité.

Exemple(s)

EX 1 ■
104 ## \$a#1803#####\$b#1869#####
200 #1 \$7ba0yba0y\$8fre\$aBerlioz\$bHector\$f1803-1869
340 ## \$cCompositeur\$cChef d'orchestre
640 1# \$aFR\$cIsère\$dLa Côte-Saint-André\$f#18031211#
640 2# \$aFR\$dParis\$f#18690308#

Selon les règles de catalogage utilisées, les années de naissance et de mort sont nécessaires pour distinguer des homonymes. Elles sont donc indiquées dans la zone A104 et reprises dans le point d'accès de l'entité. Les dates complètes de naissance et de mort, incluant les mois et jours, et associées avec des lieux, sont indiquées en zone A640.

EX 2 ■
104 ## \$a#1637#####\$b#1714#####
200 #1 \$7ba0yba0y\$8fre\$aLeclerc\$bSébastien\$f1637-1714
340 ## \$aMembre de l'Académie royale de peinture et de sculpture (à partir du 16 août 1672)\$aGraveur du roi (à partir de 1688 ?)\$cDessinateur\$cGraveur
640 1# \$aFR\$dMetz\$f#16370926#
640 2# \$aFR\$dParis\$f#17141025#
640 4# \$aFR\$dParis\$f#1665#####\$i#17141025#

Selon les règles de catalogage utilisées, les années de naissance et de mort sont indiquées en zone 104 alors que les dates complètes associées aux lieux sont indiquées dans des zones A640 répétées. Est aussi indiquée dans une troisième occurrence de la zone A640 la période où la personne a vécu à Paris. Les dates de naissance et de mort peuvent aussi être indiquées avec le jour et le mois de la naissance et du décès en zone A104.

EX 3 ■
104 ## \$a#1946#####\$b#1958#####
210 01 \$7ba0yba0y\$8fre\$aFrance\$bAssemblée nationale\$f1946-1958
340 ## \$aUne des deux chambres parlementaires sous la Quatrième République en France instituée par la Constitution française du 27 octobre 1946
640 1# \$aFR\$f#19461128#
640 2# \$aFR\$f#19581208#

EX 4 ■
104 ## \$a#19911107#
231 ## \$8frefre\$aConvention sur la protection des Alpes\$d1991-11-07
370 ## \$aTraité multilatéral qui a pour objectif à long terme la sauvegarde de l'écosystème naturel des Alpes et leur développement durable.\$cAdoptée le 7 novembre 1991 à Salzbourg, la Convention sur la protection des Alpes (ou Convention alpine) a été signée par les huit pays alpins : l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, le Liechtenstein, la Slovénie et Monaco ainsi que l'Union européenne, et est entrée en vigueur le 6 mars 1995\$cRatifiée par la France (loi n° 95-1270 du 06-12-1995) et publiée par le décret n° 96-437 du 20 mai 1996.
640 0# \$0Adoption\$aAT\$dSalzbourg\$f19911107
640 0# \$0Entrée en vigueur\$f19950306
640 0# \$0Signature par la France\$f19911107
640 0# \$0Ratification par la France\$f199400610

- 731 ## \$fregre\$Übereinkommen zum Schutz der Alpen\$d1991-11-07
 731 ## \$fFreita\$Convenzione per la protezione delle Alpi\$d1991-11-07
 731 ## \$freslv\$Konvencija o varstvu Alp\$d1991-11-07

Selon les règles de catalogage utilisées, pour un traité, la date d'adoption est choisie comme date principale de l'entité. Les autres dates (date de ratification, date de signature, etc...) sont indiquées en zone A640.

EX 5 ■

- 104 ## \$a#1862#####
 241 ## 1001\$1FRBNF13891412\$1200#1\$aBerlioz\$bHector\$f1803-1869\$1231##\$aLes Troyens\$sH133A
 370 ## \$aOpéra en 5 actes et 9 tableaux, en deux parties : »La Prise de Troie« (actes I et II), »Les Troyens à Carthage« (actes III, IV et V)\$cDates de composition : avril 1856-1858\$cDates de révision : nos 33 et 40 (1859), no 44 (1859 ou 1860), no 52 (janvier 1860)\$c1re éd. privée (chant et piano) : Paris : imprimé par Thierry frères, [1862]\$a1re représentation (»La Prise de Troie«) : Karlsruhe, Hoftheater, 6 décembre 1890. 1re représentation (»Les Troyens à Carthage«) : Paris, Théâtre-Lyrique, 4 novembre 1863
 640 5# \$f#185604####\$i#1858#####
 640 0# \$ORévision\$f#1859#####\$i#1860#####
 640 0# \$OPremière édition\$f#1862#####
 640 6# \$dKarlsruhe\$eHoftheater\$f#18901206#
 640 6# \$dParis\$eThéâtre Lyrique\$f#18631104#

En fonction des règles de catalogage, la date principale d'une œuvre peut être soit la date de la première présentation publique ou la date de publication (comme dans l'exemple), soit la date de la première exécution ou représentation. Dans cet exemple, la date principale de l'entité (zone A104) n'est pas utilisée dans le point d'accès parce que le titre, l'auteur et le numéro de référence dans le catalogue thématique (A241 \$s) sont plus significatifs pour l'identification de l'œuvre.

EX 6 ■

- 104 ## \$a#1929#####
 242 ## \$3FRBNF13917708\$aRavel, Maurice (1875-1937)\$tBoléro\$sO 81\$IArrangement\$vPiano (4mains)
 300 ## \$aArrangement pour piano à 4 mains par Maurice Ravel de sa musique de ballet, »Boléro«
 640 5# \$OArrangement\$f#1929###
 640 0# \$OPremière édition\$f#1929#####

La date principale de l'entité (zone A104) n'est pas reprise dans le point d'accès autorisé pour l'expression de cette œuvre musicale.

EX 7 ■

- 104 ## \$a#1990#####
 242 ## \$3FRBNF13917708\$aRavel, Maurice (1875-1937)\$tBoléro\$sO 81\$IArrangement \$vPiano (4 mains)\$nMusique exécutée\$wAchatz ; Nagai
 370 ## \$aInterprétation de l'arrangement pour piano à 4 mains de Maurice Ravel par les pianistes Dag Achatz et Yukie Nagai, enregistrée le 29 juillet 1990 à Danderyd (Suède), Grammar school
 640 5# \$OInterprétation/exécution\$aSE\$dDanderyd\$eGrammar school\$f#19900729#
 640 7# \$aSE\$dDanderyd\$eGrammar school\$f#19900729#

La date principale de l'entité (zone A104) n'est pas utilisée dans le point d'accès parce que cet arrangement à quatre mains des pianistes Dag Achatz et Yukie Nagai n'a été enregistré qu'une fois, le 29 juillet 1990 à Danderyd (Suède). Selon les règles de catalogage, la date principale de l'entité (zone A104) est utilisée dans le point d'accès pour l'expression d'une œuvre musicale lorsque la même œuvre (ou même arrangement) est interprétée par les mêmes interprètes à différentes dates.

